

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2580

présenté par

M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq,
Mme Lebon, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Peu,
M. Monnet, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 19 TER

Au début de l'alinéa 2, ajouter les mots :

« Sauf en Guyane, l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Graves risques de troubles à l'ordre public